



Formation pour Adultes et Apprentissage

CFPPA de Romans
1414 chemin de Rosey Ouest BP 224
26105 Romans-sur-Isère Cedex
www.cfppa-romans.fr

Tél. 04.75.71.25.10
Fax. 04.75.71.59.13
cfppa.romans@educagri.fr



Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux entreprises en ligne :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Les apprentis participent activement à la vie de l'exploitation de l'établissement. Ils ont à leur disposition un centre de ressources pour les accompagner à leur réussite.



Brevet Professionnel Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et Pépinières

MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Salarié hautement qualifié / chef d'équipe en productions horticoles.

Le chef d'équipe travaille dans une exploitation maraîchère ou horticole (pépinière pleine terre et hors sol, floriculture, fleur coupée, cultures spécialisées,...) ou au sein d'une collectivité territoriale. Il est capable de mettre en oeuvre la conduite technicoéconomique d'un ou plusieurs ateliers de production horticole, de réaliser l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures, de gérer et d'animer une équipe de travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'insérer professionnellement dans la filière horticole.
- Réaliser les opérations techniques liées à la culture de légumes, plantes en pot (plantes à massifs, vivaces), de jeunes plants (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, légumes) ou d'arbres et d'arbustes de pépinière.
- Assurer la conduite technico-économique de l'atelier de production.
- Gérer et organiser le travail sur l'atelier de production.
- Mettre en place des actions pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité cultivée.

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 4 - Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières - fiche RNCP n°34744.

Le BP RPLFFP est constitué de 5 blocs de compétences dont 4 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation. Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales et pratiques.

Tous les blocs ou Unités Capitalisables (UC) doivent être validés pour obtenir le diplôme. Chaque UC obtenue est valable 5 ans. (Dispense de certaines épreuves possible selon les diplômes obtenus en amont de la formation).

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES

Certificat de Spécialisation / BTSA Productions Horticoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé. Les candidats doivent justifier, lors de l'entrée en formation :

- Soit de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde.

Dérogation possible suite à positionnement du centre de formation et lettre de motivation du candidat.

PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

1. Connaître les conditions de travail et avoir un projet professionnel dans le secteur visé.
2. Lire et comprendre un document usuel professionnel.
3. Résoudre un problème mathématique mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations.
4. Décrire, par écrit, une situation professionnelle, un objet, un problème.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etude des candidatures toute l'année et entrée en formation selon résultat du positionnement :

1. Contacter l'assistante formation par l'apprentissage
2. S'inscrire sur la plateforme Hub3E (lien sur site internet)
3. Tests de positionnement écrits et entretien individuel
4. Si réponse positive du centre de formation, recherche d'entreprise pour effectuer un contrat d'apprentissage
5. Signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur et avoir une convention établie entre le CFPPA et l'entreprise

DURÉE

La durée moyenne du parcours est de 800h en centre de formation sur 2 ans en alternant semaines en entreprise et semaines à l'UFA.

Rythme d'alternance : voir calendrier prévisionnel des semaines à l'UFA.

Possibilité de parcours individualisés (en 1 an ou en 3 ans) selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

STATUT, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

pris en charge par les OPCO à hauteur de 8813€.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Bases en informatique et en bureautique
- Mathématiques appliquées
- Connaissance de la filière
- Fonctionnement d'une entreprise horticole
- Prévention des risques liés à l'activité physique professionnelle
- Ecologie appliquée à la production horticole
- Conduite d'un atelier de production horticole : mise en place des cultures, multiplication des végétaux, entretien des cultures (fertilisation, irrigation, protection phytosanitaire...), récolte et préparation de commande
- Réglementation, risques et alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour le décideur
- Organisation du chantier et encadrement d'une équipe
- Suivi technico-économique d'un atelier de production
- Utilisation et entretien du matériel horticole
- Principes de gestion du label « Végétal local »

Module spécifique à Terre d'horizon :

Conserver et valoriser la biodiversité cultivée.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

Nous contacter en cas de besoin spécifique.

cfppa.romans@educagri.fr

À l'attention de Mme Laügt.

Formation gratuite pour les apprentis. Coûts pédagogiques

